



**Débat 2007.fr lance une cellule de chiffrage
des propositions des candidats à
l'élection présidentielle de 2007**

[WWW.debat2007.fr](http://www.debat2007.fr)

DOSSIER DE PRESSE

Réunion de presse, Paris, le 28 septembre 2006

Contact presse

Ariane Selinger
01 53 23 05 45
aselinger@idep.net

SOMMAIRE

- I. **Comptes publics, fiscalité, réforme de l'Etat :
premières orientations de réforme**
- II. **Débat 2007.fr lance une cellule de chiffrage des propositions des candidats à
l'élection présidentielle de 2007**
- III. **A propos de Débat 2007.fr**

ANNEXE

- **Premières évaluations**
- **Communiqué de presse**

I. Comptes publics, fiscalité, réforme de l'Etat : premières orientations de réforme

Le 24 mars 2006, l'Institut de l'entreprise créait www.debat2007.fr, site Internet dont l'ambition est de placer les questions économiques et sociales au cœur du débat présidentiel de 2007. « *Nous allons nous efforcer de susciter une prise de position des candidats sur chacun des sujets économiques et sociaux (...) qui nous paraissent essentiels. Ainsi chaque Français pourra se faire sa propre opinion* », rappelait Michel Pébereau lors d'une intervention sur Débat 2007.fr.

La campagne électorale va s'intensifier dans les prochains mois. Débat 2007.fr poursuit son action pour nourrir le débat et alimenter la réflexion des groupes de travail de l'Institut de l'entreprise par les échanges nourris avec les internautes.

Les propositions de ces groupes de travail seront rendues publiques en janvier 2007, sous la forme notamment d'un ouvrage collectif de l'Institut de l'entreprise préfacé par Michel Pébereau et Bernard Spitz qui paraîtra aux éditions Robert Laffont. Néanmoins, il est possible dès maintenant de dégager les grandes orientations pour le premier des trois grands pôles couverts par l'Institut de l'entreprise : l'ensemble comptes publics / fiscalité / réforme de l'Etat.

La remise en ordre des comptes publics implique de résorber en 5 ans le déficit budgétaire de l'Etat, de mettre fin à la dérive des finances locales en maîtrisant enfin l'évolution des dotations de l'Etat, et de poser les conditions d'un retour à l'équilibre des régimes sociaux (retraites, emploi, maladie).

Les travaux de l'Institut s'orientent vers trois grandes recommandations :

- ◆ Finances de l'Etat : revenir en 5 ans à l'équilibre budgétaire

Pour parvenir à l'équilibre budgétaire des finances de l'Etat, trois principes doivent être suivis : stabiliser en euros courants les dépenses de l'Etat ; renoncer à réduire le niveau global de prélèvements obligatoires pendant la phase de retour à l'équilibre ; et affecter les recettes exceptionnelles (privatisations ou surplus budgétaires non anticipés) au désendettement.

- ◆ Mettre fin à la dérive des finances locales

Pour cela, il est nécessaire de stabiliser pour 5 ans en euros courants les dotations de l'Etat aux collectivités locales. En contrepartie, l'Etat devra s'engager à ne pas imputer de nouvelles charges aux collectivités locales.

- ◆ Poser les conditions de l'équilibre des régimes sociaux

- La **modernisation de la fiscalité** passe par une profonde réforme de la gouvernance fiscale, par la suppression progressive, le moment venu, des « petites » taxes qui pèsent sur les coûts de production des entreprises et nuisent à leur compétitivité, par une responsabilisation des collectivités locales face à l'impôt, et par une refonte de la fiscalité des ménages en vue de la rendre plus lisible, plus efficace et plus équitable.

Conduits sous la direction de Michel Taly, les travaux de l'Institut s'orientent dans quatre directions :

- ◆ Réformer la gouvernance fiscale

La réforme de la gouvernance fiscale doit porter sur deux points : en amont de la décision, par la formalisation des procédures de concertation avec tous les acteurs concernés ; et en aval, par la systématisation de la démarche d'évaluation, par exemple en rendant obligatoire l'évaluation de toute réforme fiscale trois ans après son entrée en vigueur.

- ◆ Assurer la compétitivité du territoire national

La compétitivité fiscale de la France face à ses principaux concurrents est un enjeu décisif pour l'investissement et pour l'emploi. Le développement des entreprises ne doit pas être freiné par un environnement fiscal dissuasif.

A cet égard, le véritable enjeu n'est pas celui que l'on croit : s'agissant de l'IS, les marges de manœuvre sont faibles. La réforme de son assiette doit s'envisager dans le contexte européen et la baisse des taux, certes souhaitable compte tenu de la concurrence entre Etats, est difficile, faute de réelles marges de manœuvre budgétaires.

L'essentiel est ailleurs : il s'agit de supprimer progressivement, à mesure que nous recouvrerons cette capacité d'action, le maquis des « petites taxes » (taxe sur les véhicules des sociétés, impôt forfaitaire annuel, taxe sur les salaires et autres taxes sectorielles diverses) qui pèsent sur les coûts de production des entreprises et grèvent leur compétitivité.

- ◆ Mieux responsabiliser les collectivités locales pour contenir l'inflation de leurs dépenses

Le financement des collectivités locales repose de plus en plus sur le contribuable national, par le jeu des transferts budgétaires de l'Etat vers les collectivités, et de moins en moins par le contribuable local. L'enchevêtrement des compétences, à la fois entre niveaux de collectivités et entre les collectivités et l'Etat, ajoute encore à l'opacité de notre système. Une réforme globale de la fiscalité locale doit donc être engagée, fondée sur la modernisation des bases d'imposition, la spécialisation des impôts par niveau de collectivité et la mise en place d'un système de régulation des dépenses. Cette réforme doit rétablir la responsabilité des collectivités face aux contribuables qui les financent.

- ◆ Recentrer le débat autour de l'IR : « à revenu égal, impôt égal »

La focalisation sur l'équité verticale s'est exercée au détriment de l'équité horizontale. La prolifération des niches fiscales est le symptôme le plus visible de cette inéquité passée sous silence. L'IR est ainsi devenu illisible, peu efficace (son rendement est faible) et peu équitable. Ce sont là les trois axes d'une réforme souhaitable de l'imposition du revenu.

- La réforme de l'Etat doit quant à elle viser trois objectifs : un Etat plus léger, qui se recentre sur ses missions réellement prioritaires ; un Etat mieux géré, qui mette en œuvre un véritable management public ; et un Etat moins prolix, qui légifère à bon escient sans multiplier les réglementations inutiles et coûteuses.

Les travaux de l'Institut s'orientent vers trois grandes recommandations :

- ◆ Un Etat plus léger

Un Etat plus léger, c'est un Etat recentré sur les missions réellement prioritaires. L'occasion historique que représentent les départs à la retraite massifs de fonctionnaires dans les dix prochaines années, apparaît comme un formidable levier de productivité : comme les entreprises, l'Etat doit s'attacher à supprimer les sureffectifs et à réorganiser ses services pour mieux remplir ses missions.

- ◆ Un Etat mieux géré

Un Etat mieux géré, c'est un Etat libéré de ses tendances bureaucratiques, maître d'œuvre d'un véritable management public. A cet égard, la LOLF est insuffisante. Il faut également moderniser le statut de la fonction publique, en visant 2 objectifs principaux : la mobilité des agents ; et la reconnaissance du mérite individuel, à tous les niveaux hiérarchiques.

- ◆ Un Etat moins prolix

La France souffre d'un tropisme réglementaire : elle multiplie les lois et les règlements. La prolifération d'un tel maquis réglementaire est devenue, en particulier en matière de droit du travail, un obstacle certain pour l'emploi et la compétitivité du « site France ». Qu'on songe ainsi que le régime juridique de l'apprentissage a été modifié 6 fois en l'espace de 3 ans ! Même si le Conseil d'Etat dénonce régulièrement cette « inflation normative » dans ses rapports, elle se poursuit. Il devient donc impératif d'y mettre fin. L'Etat sera d'autant mieux respecté qu'il sera moins bavard.

Les débats sur les conditions de la « remise en ordre » se poursuivent sur Débat 2007.fr et continuent à alimenter la réflexion des groupes de travail de l'Institut.

II. Débat 2007.fr lance une cellule de chiffrage des propositions des candidats à l'élection présidentielle

Débat 2007.fr a constitué une cellule de chiffrage qui proposera désormais une évaluation du coût des propositions des candidats à l'élection présidentielle, indépendante vis-à-vis de l'administration comme des partis politiques.

Dès aujourd'hui, Débat 2007.fr met en ligne le coût des principales mesures du projet socialiste (*Réussir demain le changement - Le projet socialiste pour la France*) présenté le 1^{er} juillet 2006, ainsi que le coût de certaines propositions de Nicolas Sarkozy, en particulier celles relatives aux jeunes, avancées lors de son discours à l'Université d'été des jeunes populaires UMP le 3 septembre 2006 (cf.annexe).

Cette cellule de chiffrage est composée de trois experts des questions budgétaires, de profils et de sensibilités différents.

Ils s'attacheront à établir une fourchette du coût budgétaire de chaque mesure proposée par les candidats. Les hypothèses qui fondent leurs évaluations seront clairement explicitées.

Enfin, au delà d'une approche strictement budgétaire, la cellule s'attachera à examiner l'impact économique des mesures proposées.

La cellule chiffrera les propositions des candidats des six principaux partis politiques : l'UMP, le Parti Socialiste, l'UDF, les Verts, le Parti Communiste et le Front National.

Les évaluations de la cellule seront mises en ligne au fur et à mesure sur le site Débat 2007.fr. Une fois rendus publics, les programmes officiels des candidats feront l'objet d'un chiffrage exhaustif.

Par cette initiative, Débat 2007.fr espère inciter les candidats à confronter en permanence les objectifs affichés et les moyens nécessaires à leur mise en œuvre.

Par la mise en place de nouvelles rubriques, comme cette cellule de chiffrage ou bientôt le « wiki de la campagne », comme par le mode d'élaboration, résolument innovant, de ses propositions, l'Institut de l'entreprise renouvelle le mode d'intervention des *think tanks* dans le débat sur les enjeux économiques et sociaux de 2007. « *L'Institut de l'entreprise est comme une entreprise, il cherche en permanence à innover, comme vous pouvez le constater, avec ce site. Nous allons continuer* », conclut Michel Pébereau.

III. A propos de Débat 2007.fr

230 billets et chroniques mis en ligne depuis le 24 mars 2006
2500 commentaires et réactions d'internautes

Un blog collectif

35 blogueurs, chefs d'entreprise, hauts fonctionnaires, universitaires, consultants, livrent quotidiennement leurs analyses sur les enjeux économiques et sociaux au cœur de l'élection de 2007 : assurance maladie, comptes publics, vie économie, enseignement scolaire et supérieur, fiscalité, marché de l'emploi, marché de l'énergie, recherche, réforme de l'Etat et vie politique

- ◆ **Jean-Pierre Boisivon** - professeur émérite à Paris II, délégué général de l'Institut de l'entreprise
- ◆ **Michel Bon** - ancien président directeur général de Carrefour, de l'ANPE puis de France Télécom. Actuellement senior advisor de la banque d'affaires Dome Close Brothers et président du conseil de surveillance de Devoteam
- ◆ **Borodino** (pseudonyme) - fondateur et directeur général d'un cabinet d'intelligence économique
- ◆ **Olivier Bouba-Olga** - économiste, maître de conférences à l'Université de Poitiers
- ◆ **Vincent Champain** - économiste
- ◆ **Pierre-André Chiappori** - économiste, directeur de recherches au CNRS, ancien professeur à l'Ecole Polytechnique et à l'EHESS. Actuellement professeur à l'université de Columbia
- ◆ **Matthieu Courtecuisse** - fondateur et directeur général de SIA Conseil
- ◆ **William Dab** - médecin épidémiologiste, ancien directeur général de la Santé. Actuellement professeur au CNAM
- ◆ **François Ecalte** - haut fonctionnaire
- ◆ **Bruno Erhard-Steiner** - ancien délégué général de l'Institut Montaigne. Actuellement directeur des Affaires publiques des laboratoires Merck
- ◆ **Serge Feneuille** - ancien directeur général du CNRS et ancien directeur général de Lafarge
- ◆ **Fabrice Heyriès** - magistrat à la Cour des comptes
- ◆ **Xavier Lagarde** - professeur de droit à l'Université de Paris X
- ◆ **Alain Lefebvre** - haut fonctionnaire, actuellement conseiller pour les affaires sociales à l'ambassade de France à Stockholm
- ◆ **Evariste Lefeuve** - économiste, directeur adjoint de la recherche d'IXIS Corporate and Investment Banking
- ◆ **Hervé Lehérisse** - ancien directeur de la Législation fiscale au ministère des Finances, actuellement associé chez Ernst and Young.Law
- ◆ **André Lévy-Lang** - ancien président de Paribas, actuellement administrateur de sociétés
- ◆ **Frédéric Lucet** - ancien senior advisor chez JP Morgan. Il préside actuellement le Family Business Group
- ◆ **Martine Milliet-Einbinder** - chef de l'Unité sur la coopération internationale du Centre de politique et d'administration fiscales de l'OCDE
- ◆ **Frédéric Monlouis-Félicité** - cadre chez Business Objects
- ◆ **Michel Morvan** - professeur d'informatique à l'Ecole Normale Supérieure de Lyon et directeur d'études à l'EHESS
- ◆ **Didier Ribadeau Dumas** - ancien haut fonctionnaire, senior vice president au Boston Consulting Group
- ◆ **Gilles Saint-Paul** - économiste, professeur à l'Université de Toulouse 1, membre du Conseil d'Analyse Economique
- ◆ **Bernard Salanié** - économiste, professeur à l'université de Columbia et à l'Ecole Polytechnique
- ◆ **René Sense** (pseudonyme) - journaliste économique
- ◆ **Patrick Suet** - ancien directeur de cabinet du Premier ministre (1993-1995), actuellement secrétaire général-adjoint de la Société Générale
- ◆ **Michel Taly** - ancien directeur de la Législation fiscale au ministère des Finances, avocat associé chez Arsene
- ◆ **Gérard Thoris** - économiste, enseignant à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris
- ◆ **Alexis Vandier** - chargé de projets chez Sanofi-Aventis.
- ◆ **Gérard Worms** - ancien président de Suez, actuellement vice-président de Rothschild Europe.
- ◆ **Richard Zisswiller** - directeur pour la France du Conference Board

Les chroniques de Débat 2007.fr

12 chroniqueurs décryptent la campagne à travers des chroniques hebdomadaires ou bimensuelles aux angles originaux.

La France vue par...

- ◆ L'Afrique, par Jean-Marc Daniel, professeur à l'ESCP-EAP, directeur de la rédaction de *Sociétal*
- ◆ Les pays arabes, par Ibtisam Nasser, traductrice au Caire (pseudonyme)
- ◆ Les Etats-Unis, par Isabelle Lescent-Giles, maître de conférence à Paris IV
- ◆ L'Allemagne, par Pierre Rothenburger, consultant
- ◆ Le Royaume-Uni, par Vincent Piquet, executive audit manager chez GE
- ◆ L'Italie, par Jean-Romain Fayard, étudiant à l'IEP de Paris

Vu sur la blogosphère

- ◆ Nicolas Vambreemersch, consultant
- ◆ Damien Rupied, étudiant à l'ESSEC

2007 vu du net

- ◆ Stanislas Magnant, consultant chez Publicis Consultants et fondateur de *Netpolitique.net*
- ◆ Benoît Desavoie, consultant et collaborateur de *Netpolitique.net*

Carnets de campagne

- ◆ Vu de droite, par Barras (pseudonyme d'un haut fonctionnaire)
- ◆ Vu de gauche, par Cambacérés (pseudonyme d'un magistrat à la Cour des comptes)

Des événements réguliers avec des personnalités du monde politique, des chefs d'entreprise et des experts

9 chats organisés en partenariat avec L'Expansion.com

- ◆ Jacques Attali, économiste, écrivain
- ◆ Christian Blanc, député des Yvelines
- ◆ Thomas Chaudron, président du CJD
- ◆ Bertrand Collomb, président de Lafarge
- ◆ Jean-Christophe Le Duigou, secrétaire de la CGT
- ◆ Gérard Mestrallet, président-directeur général de Suez
- ◆ Michel Pébereau, président de BNP Paribas
- ◆ Dominique Voynet, candidate des Verts à l'élection présidentielle 2007
- ◆ l'équipe de Débat 2007.fr

13 interviews vidéos podcastées

- ◆ Patrick Artus, directeur de la recherche de CIB Ixis
- ◆ Jean-Paul Brighelli, professeur de Lettres et auteur de *La Fabrique du crétin*
- ◆ Eric Chaney, chief economist Europe de Morgan Stanley
- ◆ Jean-François Copé, ministre délégué au Budget, porte-parole du gouvernement
- ◆ Patrick Devedjian, député des Yvelines
- ◆ Thierry Desmarest, président-directeur général de Total
- ◆ Michel Didier, directeur de Rexecode
- ◆ Xavier Huillard, directeur général de Vinci
- ◆ Jean-Claude Mailly, secrétaire général de Force Ouvrière
- ◆ Pierre Moscovici, député européen, secrétaire national du PS en charge de l'international
- ◆ Jean-Robert Pitte, président de Paris IV
- ◆ Geoffroy Roux de Bézieux, président de Virgin Mobile France, président de Croissance Plus
- ◆ Rose-Marie Van Lerberghe, directrice générale de l'AP-HP (fonction occupée au moment de l'interview)

Liste des intervenants à la conférence de presse du 28 septembre 2006

Michel Pébereau

Président de l'Institut de l'entreprise et de BNP Paribas.

Jean-Damien Pô

Responsable du site www.debat2007.fr et directeur des études de l'Institut de l'entreprise.

A propos de l'Institut de l'entreprise

Créé en 1975 par une trentaine de grands groupes, l'Institut de l'entreprise réunit aujourd'hui plus de 120 adhérents. Lieu de rencontre et centre de réflexion, l'Institut privilégie les analyses prospectives contribuant à la réflexion des dirigeants sur les progrès du management et les thèmes économiques et sociaux touchant à l'environnement des entreprises.

Contact presse

Ariane Selinger
01 53 23 05 45
aselinger@idep.net

ANNEXE

Evaluation de propositions de Nicolas Sarkozy (juin-septembre 2006)

- ◆ Créer un service civique
- ◆ Offrir une première expérience professionnelle aux jeunes
- ◆ Un nombre plus important de jeunes accédant à l'enseignement supérieur
- ◆ Affecter dans des classes de 15 les élèves en difficulté
- ◆ Exonérer de charges sociales et d'impôts toutes les heures supplémentaires
- ◆ Suppression des droits de succession
- ◆ Relèvement du tarif des consultations des médecins généralistes

Evaluation des principales propositions du projet socialiste (Réussir ensemble le changement, juillet 2006)

- ◆ Réactiver les « emplois-jeunes » dans le secteur public et associatif
- ◆ Etendre les 35h à tous les salariés
- ◆ Fusion dans un Revenu de solidarité active du RMI et des minima sociaux
- ◆ Créer une couverture professionnelle universelle
- ◆ Favoriser le développement des services de proximité
- ◆ Porter le Smic à 1 500 € bruts « le plus tôt possible dans la législature »
- ◆ Moduler les cotisations sociales des entreprises en fonction de la durée du contrat de travail
- ◆ Lutter contre la pauvreté des enfants
- ◆ Développer un service public de la petite enfance à destination des enfants de 2 ans
- ◆ Augmenter de 10% pendant 5 ans le budget de la recherche
- ◆ Contrôle public à 100% d'EDF
- ◆ Créer des fonds régionaux de capital-risque, en direction de l'innovation, du micro-crédit et des entreprises en difficulté
- ◆ Faire passer la part de l'énergie renouvelable à 20 % de l'énergie consommée d'ici à 2020
- ◆ Instituer un service civique obligatoire
- ◆ Accroître la dépense par étudiant
- ◆ Un droit à la formation tout au long de la vie
- ◆ Un programme d'entrée dans la vie active pour les jeunes (EVA)
- ◆ Renforcer l'accompagnement scolaire et les études
- ◆ Renforcer les moyens dans les ZEP
- ◆ Mise en place d'un "bouclier logement"
- ◆ Doublement du nombre de résidences étudiantes
- ◆ Construction de 120 000 logements sociaux par an
- ◆ Augmenter le budget européen
- ◆ Accroître l'aide publique au développement
- ◆ Revaloriser le minimum vieillesse
- ◆ Carte santé jeune 16/25 ans prévoyant la gratuité d'une consultation généraliste
- ◆ Augmenter le budget de la justice

Evaluation de propositions de Nicolas Sarkozy (juin-septembre 2006)

Propositions	Coût annuel	Commentaires	Impacts économiques
Mesures à destination des jeunes			
<p>Créer un service civique</p> <p><i>Organisme concerné : Etat</i></p> <p>« Un service civique par lequel chaque jeune Français entre 18 et 30 ans donnera aux autres 6 mois de son temps ». Discours de Nicolas Sarkozy à Marseille, 3 septembre 2006.</p>	3,1 Md€	<p>On suppose, même si le discours n'est pas totalement explicite sur ce point, que le service civique proposé sera obligatoire. Dans une hypothèse maximale (service obligatoire de 6 mois, effectif permanent de 300 000 jeunes, rémunération au Smic avec les charges, coûts de formation, d'accompagnement à la prise de fonction et de gestion représentant de 20 à 25 % de la masse salariale), le coût annuel peut atteindre 6 Md€. Si la rémunération s'effectue au niveau de 300-400 € mensuels, le coût est ramené à 3,1 Md€. Cette dernière hypothèse paraît la plus probable.</p>	<p>A court terme, cette mesure devrait réduire mécaniquement la population active de 300 000 personnes, diminuer le nombre de demandeurs d'emploi et le taux de chômage à hauteur de 0,3-0,4 point.</p> <p>En sens inverse, elle devrait entraîner un effet d'éviction sur le PIB d'environ 1,8 Md€ (en supposant que les 2/3 des 300 000 jeunes « appelés » auraient dû occuper un emploi générant 1 500 € de valeur ajoutée mensuelle). Quant à l'effet intégrateur de la mesure, qui pourrait être de nature à favoriser l'activité économique ultérieure des jeunes, il est naturellement impossible à évaluer.</p>
<p>Offrir une première expérience professionnelle aux jeunes</p> <p><i>Organisme concerné : Etat</i></p> <p>« Je propose que chaque jeune puisse utiliser son droit à formation pendant les six premiers mois de sa première expérience professionnelle. Je propose que le service civique obligatoire contribue à rendre effectif ce droit à la première expérience pour tous. Ce droit aura pour contrepartie le devoir pour la société en particulier pour l'Etat, les collectivités locales, les associations qui reçoivent de l'argent public et les entreprises qui bénéficient de la commande publique d'offrir une place à tous les jeunes qui veulent se confronter au monde du travail. ». Discours de Nicolas Sarkozy à Marseille, 3 septembre 2006.</p>	0,2 Md€	<p>La formulation de cette proposition est ambiguë. Elle peut n'avoir qu'un coût réduit pour les finances publiques si elle se superpose au projet de service civique (l'Etat finance la première expérience professionnelle des jeunes lorsqu'elle prend place dans le cadre du service civique ; les entreprises assument cette charge dans les autres cas). Ce coût se limiterait alors aux frais d'encadrement et de gestion des jeunes, qui ne dépasserait pas 200 M€.</p> <p>Elle peut au contraire avoir un coût élevé si la rémunération servie est systématiquement prise en charge par l'Etat, en dehors de la période de service civique. Le coût serait alors maximal la première année (prise en charge au Smic des 380 000 jeunes au chômage et d'un flux de 70 000 jeunes arrivant sur le marché du travail, pour un total proche de 7 Md€) et beaucoup plus réduite les années suivantes (seul le flux nouveau serait pris en compte, à raison de 70 000 jeunes par an, soit 1,25 Md€). Il paraît plus raisonnable de privilégier, pour l'heure, la première de ces deux interprétations.</p>	<p>Sur le plan macro-économique, cette mesure vise à favoriser une meilleure adéquation entre offre et demande de travail, et assurer une meilleure insertion professionnelle des jeunes.</p> <p>A court terme, elle aurait pour effet de substituer pendant 6 mois un revenu d'activité à des revenus de remplacement (allocation pour recherche d'emploi). Le coût direct pour les finances publiques devrait donc en être réduit, dans des proportions qu'il n'est pas possible de préciser faute d'informations.</p> <p>Pour les entreprises, ce dispositif pourrait engendrer un coût net si elles devaient assumer la rémunération d'une partie des jeunes concernés ; en contrepartie, Nicolas Sarkozy annonce que leur accès à la commande publique sera élargi, mais cette extension aura elle-même un coût pour la puissance publique, par la complexification de leurs cahiers des charges.</p>

Evaluation de propositions de Nicolas Sarkozy (juin-septembre 2006)

<p>Un nombre plus important de jeunes accédant à l'enseignement supérieur</p> <p><i>Organisme concerné : Etat</i></p>	<p>1,5 Md€</p> <p><i>Fourchette basse : 0,7 Md€</i></p> <p><i>Fourchette haute : 2,3 Md€</i></p>	<p>La France compte 2,3 millions d'étudiants, dont le coût moyen de formation est de 6 800 € par individu. Le coût supplémentaire généré par cette proposition dépend directement de l'ampleur de l'augmentation désirée, qui serait de toute façon progressive. Deux hypothèses peuvent être retenues : l'une est prudente, fondée sur une hausse de l'effectif de 100 000 étudiants d'ici 5 ans (soit un coût de 0,14 Md€ la 1^{ère} année et 0,7 Md€ après 5 ans), tandis que l'autre, plus ambitieuse, accroîtrait l'effectif de 3 % par an, soit 345 000 étudiants supplémentaires en 5 ans (le coût serait alors de 0,47 Md€ la première année et 2,34 Md€ après 5 ans). On retiendra une hypothèse médiane, d'un coût d'1,5 Md€.</p>	<p>Cette mesure aurait des effets nombreux et complexes sur d'autres dépenses publiques : elle pourrait ainsi accroître les dépenses d'aide au logement (puisque'un étudiant perçoit une aide moyenne supérieure à celle d'un actif), et réduire à l'inverse d'autres dépenses de transfert (RMI pour les plus de 25 ans...), pour des montants vraisemblablement modestes. A moyen et long terme, le relèvement du niveau général de qualification est de nature à stimuler la productivité du travail, et d'exercer ainsi des effets positifs sur la croissance.</p>
<p><i>« Je veux qu'un nombre plus important de jeunes aient accès à l'enseignement supérieur ». Discours de Nicolas Sarkozy à Marseille, 3 septembre 2006.</i></p>			
<p>Affecter dans des classes de 15 les élèves en difficulté</p> <p><i>Organisme concerné : Etat</i></p>	<p>1,1 Md€</p> <p><i>Fourchette basse : 1,1 Md€</i></p> <p><i>Fourchette haute : 3 Md€</i></p>	<p>Cette mesure consiste à réduire l'effectif des classes identifiées comme connaissant des difficultés particulières de 24 élèves (en moyenne) à 15. Elle conduirait donc à accroître le coût de la scolarité de ces élèves de 60 %, soit environ 3 000 € par élève et par an. Le coût total de cette proposition dépend toutefois des critères retenus pour sélectionner les élèves concernés. Faute de précision, deux méthodes peuvent être envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Si la mesure couvre tous les élèves qui, quel que soit leur établissement, redoublent une classe, le budget nécessaire est de 2,5 à 3 Md€. - Si elle est au contraire destinée à tous les élèves de ZEP, son coût se limite à 1,1 Md€ (elle supposerait d'affecter sur ces zones près de 19 000 enseignants supplémentaires). <p>Cette dernière méthode n'est pas pleinement satisfaisante, dans la mesure où bien des élèves de ZEP ne connaissent pas de difficultés particulières ; on peut néanmoins retenir son coût comme un ordre de grandeur pertinent.</p>	<p>En réduisant l'échec scolaire, la mesure pourrait avoir des effets positifs sur l'insertion professionnelle des jeunes.</p>
<p><i>« Je propose que lorsque les handicaps sont trop lourds on organise des classes de 15 élèves (...), pour que chacun ait la chance de bénéficier d'un environnement favorable ». Discours de Nicolas Sarkozy à Marseille, 3 septembre 2006.</i></p>			

Evaluation de propositions de Nicolas Sarkozy (juin-septembre 2006)

Emploi			
<p>Exonérer de charges sociales et d'impôts toutes les heures supplémentaires</p> <p><i>Organismes concernés : Etat et Sécurité sociale</i></p>	<p>4,6 Md€</p>	<p>Le coût équivaldrait au moins à la perte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de charges sociales, pour un montant qui atteint actuellement 2,83 Md€ sur les heures supplémentaires. Cette perte de recettes pour la Sécurité sociale serait nécessairement compensée par le budget de l'Etat, comme cela est déjà le cas en matière d'allègement de charges sociales sur les bas salaires. - d'impôt sur le revenu à hauteur de 1,75 Md€ (correspondant à un volume de 400 millions d'heures supplémentaires par an, payées sur un salaire moyen de 1,8 Smic et taxées au taux moyen de 28,6 %). <p>Ces montants constituent un plancher et progresseront si la mesure provoque une augmentation du nombre d'heures supplémentaires effectuées.</p>	<p>Sur le plan économique, cette réforme vise à stimuler l'offre de travail, la production et donc la croissance. Elle devra toutefois être strictement encadrée pour ne pas créer des effets d'aubaine et ne pas être détournée de son objectif premier. Il faudra ainsi par exemple veiller à ce que les heures supplémentaires ne servent pas à payer une part du salaire ou des primes. Si ces risques se vérifient de façon massive, la perte de charges sociales et d'impôts pourrait atteindre 5 à 10 Md€ supplémentaires.</p>
Fiscalité			
<p>Suppression des droits de succession</p> <p><i>Organisme concerné : Etat</i></p>	<p>6,3 Md€</p> <p><i>Fourchette basse : 6,3 Md€</i></p> <p><i>Fourchette haute : 6,65 Md€</i></p>	<p>La suppression annoncée de l'essentiel des droits de succession, que l'on peut estimer à 90 voire 95 % d'un total de 7 Md€ de recettes fiscales annuelles, coûterait plus de 6 Md€. On retiendra ici l'hypothèse d'un allègement de 90% du montant total des droits de succession.</p>	<p>Cette mesure devrait décourager les délocalisations de patrimoine et favoriser les transmissions d'entreprises.</p>
<p><i>« Je propose que chacun puisse transmettre à ses enfants sans aucun droit de succession le patrimoine constitué tout au long d'une vie de travail ». Discours de Nicolas Sarkozy à Agen, 22 juin 2006.</i></p>			

Evaluation de propositions de Nicolas Sarkozy (juin-septembre 2006)

Santé			
<p>Relèvement du tarif des consultations des médecins généralistes</p>	<p>0,6 Md€</p> <p><i>Fourchette basse : 0</i></p> <p><i>Fourchette haute : 1,3 Md€</i></p>	<p>La complexité qui règne dans les tarifs des médecins libéraux est grande. Dans le cas le plus simple, il existe un écart de 4 € par consultation entre un généraliste du secteur I et un spécialiste du même secteur. En appliquant une telle progression au montant des honoraires perçus par les médecins généralistes (6,8 Md€ en 2005), le surcoût de cette mesure atteindrait un maximum de 1,3 Md€ par an. Il est possible, toutefois, que la Sécurité sociale refuse la prise en charge de ce surcoût, qui sera alors transféré aux mutuelles et/ou au patient. On retiendra une hypothèse médiane de 0,6 Md€.</p>	<p>Un effet de diffusion de la mesure sur les honoraires des médecins spécialistes est à craindre.</p>
<p><i>« L'alignement des honoraires des généralistes sur ceux des spécialiste (...) ne doivent plus être des questions taboues ».</i> Entretien avec Le Quotidien du médecin, 30 juin 2006.</p>			

Evaluation des principales propositions du projet socialiste (*Réussir ensemble le changement, juillet 2006*)

Propositions	Coût annuel	Commentaires	Impacts économiques
Emploi et social			
<p>Réactiver les « emplois-jeunes » dans le secteur public et associatif</p> <p><i>Organismes concernés : Etat et collectivités locales</i></p>	<p>1,6 Md€</p> <p><i>Fourchette basse : 0,8 Md€</i></p> <p><i>Fourchette haute : 2,4 Md€</i></p>	<p>L'effectif maximum atteint par les emplois-jeunes a été de 200 000 en 2002. Si l'on retient l'hypothèse que la nouvelle majorité procéderait à la création de 100 000 à 200 000 emplois-jeunes, et en supposant qu'une part de ces emplois remplacerait certains dispositifs équivalents actuellement en vigueur, on peut tabler sur la création nette de 50 000 à 150 000 emplois, étalée sur plusieurs années. Sur la base du coût actuel d'un emploi-jeune (16 000 € par an), et en supposant une mise en place linéaire du dispositif sur la législature, le coût varie entre 0,16 et 0,48 Md€ la 1^{ère} année, et entre 0,8 Md€ et 2,4 Md€ une fois parvenu à maturité.</p> <p>L'hypothèse probable envisage une création nette de 100 000 emplois.</p>	<p>Ce dispositif étant consacré aux jeunes sans emploi, la création nette de 50 000 à 150 000 emplois-jeunes diminuera d'autant le nombre des demandeurs d'emploi. Il n'aura pas d'effet négatif à court terme sur la création de valeur ajoutée, contribuera à dynamiser la consommation et devrait améliorer la qualité des prestations offertes par les services publics qui les emploieront.</p> <p>A l'inverse, cette mesure alourdira sur les coûts de structure des services publics, pesant sur les prélèvements obligatoires et indirectement sur le potentiel de croissance. Par ailleurs, il n'est pas sûr qu'elle améliore l'employabilité dans le secteur marchand des jeunes concernés.</p>
<p>« Nous réactiverons les emplois-jeunes dans le secteur public et associatif ». Réussir ensemble le changement – Le projet socialiste pour la France.</p>			
<p>Etendre les 35h à tous les salariés</p> <p><i>Organismes concernés : Etat et Sécurité sociale</i></p>	<p>4 Md€</p> <p><i>Fourchette basse : 1,5 Md€</i></p> <p><i>Fourchette haute : 6 Md€</i></p>	<p>La mise en place des 35 heures a donné lieu en 2001 à 9 Md€ d'aides compensatrices destinées aux entreprises, qui sont venus s'ajouter aux allègements de charges déjà existant (« ristourne Juppé »), pour un total d'aides de 14,5 Md€. Ces aides « 35 heures » couvraient 9,9 millions de salariés.</p> <p>Etendre les 35 heures à tous les salariés conduirait à consentir le même effort pour les 6,7 millions de personnes qui n'en ont pas encore bénéficié. Sur la base des compensations accordées en 2001, une telle réforme coûterait donc au maximum 6 Md€. Considérant que de nouvelles aides ont été accordées aux entreprises depuis 2001 (mesures Fillon et Borloo), une part des fonds qu'elles recouvrent pourrait être recyclée dans le nouveau dispositif. Par ailleurs, les entreprises concernées par la mesure comptent un nombre significatif de salariés à temps partiel, qui resteraient en dehors du champ d'application de la mesure. Ces deux paramètres pourraient alléger sensiblement le coût du dispositif, qui, dans l'hypothèse la plus favorable, serait alors ramené autour de 1,5 Md€. L'hypothèse probable envisage un coût net de 4 Md€</p>	<p>Cette mesure vise à introduire plus d'équité entre salariés.</p> <p>Sur le plan économique, elle vise la création d'emplois par le partage du travail. Ses effets rejoindront ceux déjà mesurés avec beaucoup de difficulté et de contestations sur l'ARTT.</p>
<p>« Nous relancerons la négociation sur le temps de travail, pour étendre le bénéfice des 35 heures à tous les salariés ; si la négociation n'aboutit pas, la loi interviendra. »</p> <p>Réussir ensemble le changement – Le projet socialiste pour la France.</p>			

Evaluation des principales propositions du projet socialiste (*Réussir ensemble le changement, juillet 2006*)

<p>Fusion dans un Revenu de solidarité active du RMI et des minima sociaux</p> <p><i>Organismes concernés : Etat et Sécurité sociale</i></p> <p>« Nous simplifierons les aides en intégrant les minima sociaux comme le RMI et diverses allocations dans un revenu de solidarité active. » Réussir ensemble le changement – Le projet socialiste pour la France.</p>	<p>2 Md€</p> <p><i>Fourchette basse : 0</i></p> <p><i>Fourchette haute : 8 Md€</i></p>	<p>Si cette mesure n'est qu'une mesure de simplification, sans revalorisation, son coût pourrait être nul.</p> <p>En revanche, s'il s'agit en sus de revaloriser et d'étendre le public des bénéficiaires des minima sociaux, son coût sera conséquent ; si le montant de la fourchette retenue par la commission Hirsch (6 à 8 Md€) paraît excessive, un ordre de grandeur de 2 Md€ semble plus raisonnable.</p>	<p>Cette mesure pourrait avoir un effet de relance sur la consommation. En revanche, si elle conduit à réduire l'écart entre revenus de transfert et revenus d'activités, elle favorisera la formation de trappes à inactivité préjudiciables à l'emploi et à la croissance.</p>
<p>Créer une couverture professionnelle universelle</p> <p><i>Organismes concernés : Etat et Sécurité sociale</i></p> <p>« La Couverture Professionnelle Universelle (CPU) assurera les trois éléments majeurs du travail : l'emploi, une garantie de ressources et la promotion professionnelle. » Réussir ensemble le changement – Le projet socialiste pour la France.</p>	<p>1 Md€</p> <p><i>Fourchette basse : 0</i></p> <p><i>Fourchette haute : 1 Md€</i></p>	<p>Cette mesure, qui vise à mieux accompagner la personne sans emploi dans son parcours pour accélérer et faciliter son orientation et son retour à l'emploi, est en fait l'amplification d'initiatives prises depuis plusieurs années : création des aides liées au PARE (1Md€ par an), accroissement des moyens de l'ANPE, renforcement de la cohérence du service public de l'emploi pour offrir des prestations simples et efficaces.</p> <p>Elle peut alors impliquer, selon le contenu qui lui sera donné, une simple réorganisation des moyens déjà considérables du service public de l'emploi, ou bien un nouveau renforcement de ceux-ci, qui pourrait aller jusqu'à 50 % des moyens actuels de l'ANPE, soit 1 Md€ par an.</p>	<p>Au-delà des effets attendus de cette mesure (accélération du retour à l'emploi, baisse du taux de chômage, amélioration des comptes de l'Unédic), la question du recouvrement entre cette mesure et d'autres initiatives du programme se pose, car toutes s'adressent au même public, les jeunes sans emploi ; or ceux-ci ne peuvent bénéficier simultanément de dispositifs parallèles (service civique, emplois jeunes, accompagnement personnalisé, EVA). Le coût de cette mesure comme ses effets économiques sont par conséquent difficiles à évaluer.</p>
<p>Favoriser le développement des services de proximité</p> <p><i>Organisme concerné : Etat</i></p> <p>« Nous favoriserons le développement des services de proximité, organisés et financés par les collectivités territoriales et mis en œuvre par les associations. » Réussir ensemble le changement – Le projet socialiste pour la France.</p>	<p>0,3 Md€</p>	<p>Sur la base d'un crédit d'impôt qu'il semble raisonnable de limiter à 30 % du Smic, destiné sous conditions de ressources à 2 millions d'utilisateurs à raison de 2 heures de service par mois, le coût de cette mesure serait de l'ordre de 300 M€.</p>	<p>Cette mesure prolongerait celles prises à destination des gardes d'enfants ou des emplois à domicile, et vise deux objectifs : réduire l'ampleur de l'économie souterraine ; créer des emplois en solvabilisant la demande.</p>

Evaluation des principales propositions projet socialiste (*Réussir ensemble le changement, juillet 2006*)

<p>Porter le Smic à 1 500 € bruts « le plus tôt possible dans la législature »</p> <p><i>Organismes concernés : Etat et Sécurité sociale</i></p> <hr/> <p><i>« Nous porterons le Smic au moins à 1 500 euros bruts le plus tôt possible dans la législature. »</i> Réussir ensemble le changement – Le projet socialiste pour la France.</p>	<p>3 Md€</p> <p><i>Fourchette basse : 1,5 Md€</i></p> <p><i>Fourchette haute : 10 Md€</i></p>	<p>Le coût de cette mesure dépend pour l'essentiel du calendrier de sa mise en œuvre. Dans la fonction publique d'Etat, 20 % des effectifs perçoivent un revenu inférieur à 1 500 € net par mois. Dans la fonction publique territoriale, ce taux est voisin de 60 %, et il atteint près de 45 % dans la fonction publique hospitalière (hors médecins).</p> <p>Relever dès la 1^{ère} année de la législature ces salaires à hauteur de 1 500 € par mois coûterait approximativement 1 Md€ à l'Etat, 600 à 800 M€ aux hôpitaux et 3,5 Md€ aux collectivités locales, soit un total de 5,3 Md€.</p> <p>Il faut noter que ce chiffre constituerait un plancher, car le relèvement à 1 500 € du salaire minimum aurait un effet de contagion vis-à-vis des salaires voisins de ce montant, qui verraient leur avantage disparaître par rapport au salaire minimum alors que cet écart consacrait un différentiel de qualifications et de responsabilités. Aussi un plan global de revalorisation de la quasi-totalité des salaires de la fonction publique devrait-il être rapidement mis en place, doublant le coût direct de la mesure.</p> <p>Si, à l'inverse, l'objectif de 1500 € doit être rapproché de ce que serait le niveau du Smic à 5 ans en raison de ses revalorisations annuelles légales (indexation sur l'inflation et la croissance), le surcoût de la mesure serait largement gommé. En effet, sur 5 ans, le Smic progressera sans réforme de 16 % environ ; pour porter cette progression jusqu'à 1500 €, le surcoût ne serait alors que de 1,5 Md€ environ.</p> <p>L'hypothèse probable retenue est celle d'un relèvement du Smic à 1 500 € intervenant au milieu de la législature.</p>	<p>Les effets de cette mesure seraient substantiels sur la relance de la consommation – avec à la clé, cependant, un risque de dégradation du solde du commerce extérieur.</p> <p>Mais le danger principal de cette mesure réside dans ses effets sur l'emploi : la hausse du Smic à 1500 € accroîtrait fortement le coût de la main d'œuvre pour le secteur privé, ses effets se combinant avec la généralisation des 35 heures. La compétitivité des entreprises et l'attractivité du territoire pourraient s'en trouver compromises.</p>
---	--	---	---

Evaluation des principales du propositions projet socialiste (*Réussir ensemble le changement, juillet 2006*)

<p>Moduler les cotisations sociales des entreprises en fonction de la durée du contrat de travail</p> <p><i>Organismes concernés : Etat et Sécurité sociale</i></p>	<p>0,1 Md€</p>	<p>La mesure n'augmentera pas nécessairement le poids global des cotisations, la modulation pouvant se faire à somme nulle.</p> <p>La gestion du dispositif induirait cependant, de manière inévitable, des coûts de gestion. Sur la base d'une moyenne d'1 heure de frais de gestion par an et par entreprise, ceux-ci s'établiraient à 90 M€ par an environ.</p>	<p>La modulation des cotisations sociales peut modifier les comportements des entreprises dans le sens d'une moindre précarité des contrats de travail. Cette stabilité accrue devrait par ailleurs inciter les entreprises à investir davantage dans la formation continue, ce qui est de nature à encourager une dynamique positive entre le salarié et son entreprise.</p>
<p><i>« Nous modulerons les cotisations sociales en fonction de la durée du contrat de travail. »</i> Réussir ensemble le changement – Le projet socialiste pour la France.</p>			
<p>Lutter contre la pauvreté des enfants</p> <p><i>Organismes concernés : Etat et collectivités locales</i></p>	<p>0,5 Md€</p>	<p>La France compte 1 000 000 d'enfants pauvres, c'est-à-dire d'enfants de familles dont les revenus sont inférieurs à 50 % du revenu moyen de la population. Les aides qui leur seraient accordées pourraient atteindre environ 500 € par an, notamment sous la forme de chèques type chèque-restaurant étendus aux secteurs « éducation - nourriture - éducation »</p>	<p>Cette mesure favorisera l'insertion sociale des familles concernées.</p>
<p><i>« Nous engagerons un plan pour lutter contre la pauvreté des enfants, c'est-à-dire pour leur offrir un accès gratuit aux soins, aux besoins de première nécessité, et veiller au respect de l'obligation scolaire. »</i> Réussir ensemble le changement – Le projet socialiste pour la France.</p>			
<p>Développer un service public de la petite enfance à destination des enfants de 2 ans</p> <p><i>Organismes concernés : Etat et collectivités locales</i></p>	<p>0,8 Md€</p>	<p>Les 700 000 enfants de 2 ans rencontrent des problèmes de garde dans 30 % des cas. La création de places de crèche à due concurrence coûterait, à raison de 4000 € la place, 0,8 Md€ environ.</p>	<p>Le développement de ces solutions favorisera le retour des parents sur le marché du travail, avec des effets positifs sur la contrastés sur la création de valeur ajoutée et contrastés sur le taux de chômage.</p>
<p><i>« Nous créerons un service public de la petite enfance, accessible aux enfants dès 2 ans. Associé à l'Ecole maternelle, il offrira aux jeunes enfants, un encadrement pédagogique, médical et culturel, dont les plus pauvres sont privés. »</i> Réussir ensemble le changement – Le projet socialiste pour la France.</p>			

Evaluation des principales propositions projet socialiste (*Réussir ensemble le changement, juillet 2006*)

Innovation et industrie			
<p>Augmenter de 10% pendant 5 ans le budget de la recherche</p> <p><i>Organisme concerné : Etat</i></p>	<p>5 Md€</p>	<p>La recherche devrait bénéficier en 2007 de crédits de 11,4 Md€. Avec une progression de 10 % des crédits chaque année et en ne prenant en compte que le surplus que cette progression représente par rapport aux engagements annoncés par la Loi de programme pour la recherche, le surcoût s'élèvera à environ 5 Md€.</p>	<p>En termes strictement budgétaires, cette dépense supplémentaire se traduirait par des recrutements massifs de chercheurs, engageant fortement le niveau de la dépense sur le long terme, bien après les 5 ans de la législature.</p> <p>Sur le plan économique, les effets de cette mesure peuvent être très forts en termes d'innovation et de croissance potentielle si l'effort bénéficie avant tout aux disciplines scientifiques en relation avec l'entreprise.</p>
<p>« Nous ferons progresser de 10% chaque année, pendant la législature, le budget de la recherche. » Réussir ensemble le changement – Le projet socialiste pour la France.</p>			
<p>Contrôle public à 100% d'EDF</p> <p><i>Organisme concerné : Etat</i></p>	<p>0,2 Md€</p>	<p>Deux hypothèses sont envisageables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit l'Etat rachète les parts qu'il ne détient plus dans EDF, soit 10,8 % du capital de l'entreprise. Au cours moyen des derniers mois, cette opération coûterait 8 Md€, financés soit par opération budgétaire soit plus probablement par une opération financière qui ne transiterait pas par le budget, mais aurait pour effet d'alourdir la dette de l'Etat. - soit l'Etat souhaite seulement récupérer la totalité des droits de vote, et pas tout le capital, et l'opération est nettement moins coûteuse. Elle consiste à convertir les 10,8 % du capital qui sont aux mains du public en certificats d'investissement, qui donnent droit à perception d'un dividende majoré de l'entreprise mais ne comportent pas de droit de vote. Le coût économique correspondrait alors au cours de rachat des droits de vote, soit 0,2 Md€, car le rachat des droits à dividende, le plus coûteux, s'accompagnerait pour l'Etat d'une progression équivalente de ses revenus financiers. 	<p>Les conséquences de cette opération seraient multiples. D'abord le statut très protecteur des salariés de l'entreprise serait conforté, ce qui dégraderait durablement la compétitivité de l'entreprise par rapport à ses concurrents. La renationalisation constituerait par ailleurs un signal très négatif adressé à la communauté financière, et un handicap sérieux pour le développement international d'EDF. Enfin l'alourdissement de la dette publique de 8 Md€ aurait pour effet de compromettre un peu plus nos marges de manœuvre budgétaires.</p> <p>En sens inverse, les dérapages observés à l'étranger lors de privatisations d'entreprises d'énergie seraient vraisemblablement mieux contenus, et les principes du service public durablement garantis.</p>
<p>« Nous réintroduirons le contrôle public à 100% d'EDF. » Réussir ensemble le changement – Le projet socialiste pour la France.</p>	<p><i>Fourchette basse : 0,2 Md€</i></p> <p><i>Fourchette haute : 8 Md€</i></p>		

Evaluation des principales du propositions projet socialiste (*Réussir ensemble le changement, juillet 2006*)

<p>Créer des fonds régionaux de capital-risque, en direction de l'innovation, du micro-crédit et des entreprises en difficulté</p> <p><i>Organismes concernés : Etat et collectivités locales</i></p>	<p>0,3 Md€</p>	<p>Il apparaît raisonnable de fixer à 15 M€ par région le montant de ces fonds. On suppose que l'outremer est couvert par d'autres dispositifs qui poursuivent les mêmes objectifs ; si tel n'est pas le cas, ces territoires intègreraient alors ces fonds régionaux avec une ampleur moindre que celle des régions métropolitaines.</p>	<p>L'effet économique de la mesure est potentiellement considérable, tant en direction de l'investissement, de l'innovation, de l'emploi que de l'aménagement du territoire.</p> <p>Il serait toutefois nécessaire d'encadrer les financements accordés et de développer leur conditionnalité, afin d'éviter des comportements liant effets d'aubaine et risques de délocalisations.</p>
<p><i>« Nous développerons les participations publiques dans le capital des jeunes entreprises innovantes avec la création d'un fonds public de participation (capital risque) en relation avec les collectivités locales (régions, agglomérations...). »</i></p> <p>Réussir ensemble le changement – Le projet socialiste pour la France.</p>			
<p>Faire passer la part de l'énergie renouvelable à 20 % de l'énergie consommée d'ici à 2020</p> <p><i>Organisme concerné : Etat</i></p>	<p>0,6 Md€</p>	<p>On reteindra l'hypothèse que cette augmentation de la part des ENR dans le bilan énergétique de 5 % (taux actuel) à 20 % en 13 ans sera réalisée à hauteur de 5/13^{ème} sur la durée de la législature. L'énergie renouvelable représentant un surcoût moyen de 25 % par rapport aux énergies dominantes, la mesure coûterait environ 600 M€ par an au terme de la 5^{ème} année.</p>	<p>Cet effort permettrait de réduire les importations françaises d'énergie et rétablirait sensiblement le solde commercial. Elle pourrait avoir en revanche un effet négatif sur le pouvoir d'achat des ménages, à travers le renchérissement de leur facture d'énergie.</p>
<p><i>« Nous réduirons la part du nucléaire en faisant passer à 20% d'ici 2020 et à 50% à plus long terme la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie. »</i></p> <p>Réussir ensemble le changement – Le projet socialiste pour la France.</p>			

Evaluation des principales propositions du projet socialiste (*Réussir ensemble le changement, juillet 2006*)

Education et lutte contre les discriminations			
<p>Instituer un service civique obligatoire</p> <p><i>Organisme concerné : Etat</i></p>	<p>3,1 Md€</p>	<p>Le coût de cette mesure peut évoluer fortement, à la hausse ou à la baisse, en fonction de plusieurs variables : le caractère obligatoire du service (et donc l'effectif concerné), le montant de la rémunération consentie et le mode de formation et de gestion retenus. Dans une hypothèse maximale (service obligatoire de 6 mois, effectif permanent de 300 000 jeunes, rémunération au Smic avec les charges, coûts de formation, d'accompagnement à la prise de fonction et de gestion représentant de 20 à 25 % de la masse salariale), le coût annuel peut atteindre 6 Md€. Si la rémunération s'effectue au niveau de 300-400 € mensuels, le coût est ramené à 3,1 Md€. Cette dernière hypothèse paraît la plus probable.</p>	<p>A court terme, cette mesure devrait réduire mécaniquement la population active de 300 000 personnes, diminuer le nombre de demandeurs d'emploi et le taux de chômage à hauteur de 0,3-0,4 point.</p> <p>En sens inverse, elle devrait entraîner un effet d'éviction sur le PIB d'environ 1,8 Md€ (en supposant que les 2/3 des 300 000 jeunes « appelés » auraient dû occuper un emploi générant 1 500 € de valeur ajoutée mensuelle). Quant à l'effet intégrateur de la mesure, qui pourrait être de nature à favoriser l'activité économique ultérieure des jeunes, il est naturellement impossible à évaluer.</p>
<p>« Il doit être un contrat entre un jeune de 18 à 25 ans et l'Etat. Ce service dure 6 mois ; pendant la durée du service, les jeunes bénéficient d'une indemnité. »</p> <p>Réussir ensemble le changement – Le projet socialiste pour la France.</p>			
<p>Accroître la dépense par étudiant</p> <p><i>Organisme concerné : Etat</i></p>	<p>2,7 Md€</p> <p><i>Fourchette basse : 0,6 Md€</i></p> <p><i>Fourchette haute : 2,7 Md€</i></p>	<p>La France dépense chaque année 6 800 € par étudiant, soit 17 % de moins que la moyenne constatée dans l'OCDE (8 000 €). Cet écart se réduit à 6 % s'il est corrigé de la durée des études, plus longues en France qu'à l'étranger.</p> <p>Rapporté à une population de 2,3 millions d'étudiants, le coût supplémentaire peut donc aller de 600 M€ à 2,7 Md€ selon que l'on considère que la progression s'effectue par rapport à chaque année d'études, ou par rapport à la durée totale d'une scolarité d'étudiant. L'hypothèse probable est celle d'un alignement sur la moyenne de l'OCDE en matière de dépense par année d'étude (non corrigé par la durée des études).</p>	<p>Cette mesure peut favoriser à terme l'employabilité des jeunes diplômés. La diminution du nombre de jeunes sans emploi aurait un effet positif sur notre potentiel de croissance.</p>
<p>« Nous engagerons une profonde rénovation de l'Université, qui conduira sur cinq ans à porter la dépense par étudiant au même niveau que la moyenne des pays de l'OCDE. »</p> <p>Réussir ensemble le changement – Le projet socialiste pour la France.</p>			

Evaluation des principales du propositions projet socialiste (*Réussir ensemble le changement, juillet 2006*)

<p>Un droit à la formation tout au long de la vie</p> <p><i>Organismes concernés : Etat, collectivités locales et Sécurité sociale</i></p> <hr/> <p><i>« Nous créerons un droit individuel à la formation tout au long de la vie d'autant plus élevé que la formation initiale aura été courte. Il prendra la forme d'une « carte vitale professionnelle. »</i></p> <p>Réussir ensemble le changement – Le projet socialiste pour la France.</p>	<p>2,5 Md€</p>	<p>Le caractère très général de cette proposition nous a conduit à multiplier les hypothèses (3 mois de formation utilisés par un salarié sur deux, pour un coût moyen de 100 €/jour). Le dispositif montant en charge sur 25 ans, le coût annuel correspond à l'activation de ce droit chaque année par 1/25ème du public ciblé.</p>	<p>Ce dispositif pourrait avoir des effets positifs sur le marché du travail en favorisant la mobilité des salariés, qui seraient davantage en mesure de changer d'entreprise et/ou de métier.</p>
<p>Un programme d'entrée dans la vie active pour les jeunes (EVA)</p> <p><i>Organismes concernés : Etat et collectivités locales</i></p> <hr/> <p><i>« Pour les jeunes, nous lancerons le programme d'entrée dans la vie active (EVA). Il reposera sur une allocation d'autonomie dans le cadre d'un parcours de formation et de recherche d'emploi. »</i></p> <p>Réussir ensemble le changement – Le projet socialiste pour la France.</p>	<p>3 Md€</p>	<p>Là encore, les incertitudes qui pèsent sur cette mesure interdisent d'en mesurer le coût avec précision. Destinée aux 5 millions de jeunes qui ne travaillent pas (et ceci quelle que soit leur position : étudiants, chômeurs non indemnisés, etc. - ce chiffre étant bien sûr net des jeunes qui effectuent leur service civique), son coût brut peut être évalué à 2 000 € par individu, soit 10 Md€.</p> <p>De ce montant devront être déduits les dispositifs auxquels EVA se substituerait (aides familiales, etc - soit 6 à 7 Md€)</p> <p>Sur les 3 à 4 Md€ de coût plafond de la mesure, on peut enfin retrancher 1 Md€ environ, correspondant à la population de bénéficiaires potentiels qui ne demanderont pas à entrer dans le dispositif (dans les dispositifs similaires, cette population représente entre 1/5^{ème} et 1/4 de la population totale). Avec de multiples réserves, on aboutit donc à un coût total de l'ordre de 3 Md€.</p>	<p>Cette mesure pourrait favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. En sens inverse, elle pourrait contribuer à former des trappes à inactivité qui maintiendraient le chômage des jeunes à un niveau élevé, en dépit des évolutions démographiques favorables et de l'ensemble des mesures favorisant l'emploi des jeunes.</p>

Evaluation des principales du propositions projet socialiste (*Réussir ensemble le changement, juillet 2006*)

<p>Renforcer l'accompagnement scolaire et les études</p> <p><i>Organismes concernés : Etat et collectivités locales</i></p>	<p>1,8 Md€</p>	<p>Pour chiffrer cette mesure, l'hypothèse retenue a été celle de 2 heures de cours hebdomadaire donnée à 15 % des élèves de 4 à 17 ans.</p>	<p>Si cette mesure s'avère efficace, elle diminuera le nombre d'élèves qui sortent non diplômés du système scolaire et devrait par conséquent favoriser leur insertion professionnelle.</p>
<p>« Nous favoriserons l'accompagnement de tous les élèves pour prendre en compte leur diversité par des pédagogies différenciées. »</p> <p>Réussir ensemble le changement – Le projet socialiste pour la France.</p>			
<p>Renforcer les moyens dans les ZEP</p> <p><i>Organismes concernés : Etat et collectivités locales</i></p>	<p>0,3 Md€</p>	<p>L'hypothèse retenue a été celle d'une augmentation de 10% du nombre d'enseignants en ZEP. Le coût unitaire (chargé) d'un enseignant en ZEP étant de l'ordre de 60 000 €, le coût total de la mesure serait de l'ordre de 330 M€.</p>	<p>L'effet économique recherché par cette mesure est la même que pour la précédente : si elle s'avère efficace, elle diminuera le nombre d'élèves qui sortent non diplômés du système scolaire et favorisera leur insertion professionnelle.</p>
<p>« Nous reverrons le fonctionnement général des Zones d'Education Prioritaires en renforçant les moyens financiers, en diminuant le nombre d'élèves par classe, en formant spécialement les enseignants des ZEP, en leur offrant des perspectives d'évolution de carrière, en leur donnant les moyens de rester davantage dans les établissements (aménagement des locaux). »</p> <p>Réussir ensemble le changement – Le projet socialiste pour la France.</p>			

Evaluation des principales propositions projet socialiste (*Réussir ensemble le changement, juillet 2006*)

Logement			
<p>Mise en place d'un "bouclier logement"</p> <p><i>Organismes concernés : Etat, collectivités locales et Sécurité sociale</i></p>	<p>0,35 Md€</p> <p>Fourchette basse : 0</p> <p>Fourchette haute : 0,35 Md€</p>	<p>Cette mesure est particulièrement difficile à évaluer. Plusieurs logiques peuvent être retenues :</p> <ul style="list-style-type: none"> - il peut s'agir d'une augmentation des aides personnelles au logement réservées aux personnes concernées, sans compensation sur d'autres publics bénéficiaires. Dans ce cas, son coût recouvre l'application du bouclier aux locataires qui dépassent un taux d'effort de 25 %. Dans le secteur locatif privé, le coût de la mesure aurait été considérable. Dans le secteur du logement social et privé conventionné, soit 5 millions de logement, les taux d'efforts supportés par les locataires sont nettement plus faibles. L'Observatoire de la pauvreté a ainsi montré que les locataires du parc social supportaient des taux d'efforts moyens situés entre 10 et 16 % selon la strate de revenu dont ils relèvent. Ce n'est donc pas plus du quart des locataires de ce parc qui dépassent les 25 % de taux d'effort, soit 1 200 000 ménages qui perçoivent actuellement 1,2 Md€ par an d'aides au logement. Le bouclier accroîtra au plus ce chiffre de 20 à 30 %, soit 250 à 350 M€ de surplus ; c'est l'hypothèse qui paraît la plus probable. <p>Le coût de cette mesure pourrait être très largement revu à la baisse voire annulé si elle s'accompagnait d'une refonte du barème des aides au logement.</p>	<p>Au-delà de sa dimension sociale, cette mesure aurait de nombreuses conséquences indirectes : l'écart se creuserait entre locataires du parc sociale et du parc privé, alors que les ménages modestes qui sont soumis aux taux d'efforts les plus élevés sont dans le parc privé et ne seraient donc pas concernés ; cette mesure figerait davantage encore les locataires dans le parc social, alors que le taux de ménages qui quittent ce parc est déjà extrêmement faible ; enfin un effet de formation de trappes à inactivité est possible.</p> <p>A l'inverse, cette mesure réduirait le taux de loyers non payés, améliorerait la situation financière des organismes HLM et permettrait donc d'accélérer l'effort de construction.</p>
<p>« Nous plafonnerons à 25% maximum la part du budget des ménages modestes consacrée au logement dans le parc social et privé conventionné. »</p> <p>Réussir ensemble le changement – Le projet socialiste pour la France.</p>			
<p>Doublement du nombre de résidences étudiantes</p> <p><i>Organismes concernés : Etat, collectivités locales et Sécurité sociale</i></p>	<p>0,5 Md€</p>	<p>Il existe à ce jour 150 000 places dans les résidences étudiantes, pour un coût unitaire de construction de 35 000 € selon le CNOUS. Le coût d'entretien et de gestion de ce parc peut être évalué chaque année à 6 à 8% de sa valeur, montant qui devra être réduit des redevances perçues.</p> <p>Le coût du doublement de ce contingent sera donc d'environ 5 Md€ pour la construction, étalé sur 5 ans à raison de 1 Md€ par an. On suppose que ce coût est couvert à hauteur de 2/3 par le montant des loyers actualisés.</p> <p>La gestion de ce parc coûtera par ailleurs 0,10 à 0,25 Md€ par an lorsque le parc aura atteint sa taille finale.</p>	<p>Les 150 000 jeunes logés en résidence universitaire ne seront plus logés dans le secteur locatif privé, et perdront donc le bénéfice de l'aide personnelle au logement. L'économie directe pour les budgets publics (à moitié sur le budget de l'Etat et à moitié sur celui de la sécurité sociale) serait d'environ 200 M€ par an.</p> <p>Cette mesure réduirait par ailleurs les tensions inflationnistes constatées sur les loyers du secteur locatif privé dans les zones urbaines étudiantes.</p>
<p>« Nous doublerons le nombre des résidences étudiantes. »</p> <p>Réussir ensemble le changement – Le projet socialiste pour la France.</p>			

Evaluation des principales du propositions projet socialiste (*Réussir ensemble le changement, juillet 2006*)

<p>Construction de 120 000 logements sociaux par an</p> <p><i>Organismes concernés : Etat, collectivités locales</i></p> <hr/> <p>« Nous réaliserons 120 000 logements sociaux par an. » Réussir ensemble le changement – Le projet socialiste pour la France.</p>	<p>0,2 Md€</p> <p><i>Fourchette basse : 0,2 Md€</i></p> <p><i>Fourchette haute : 0,45 Md€</i></p>	<p>Le coût net de construction d'un logement social est proche de 10 000 € par logement.</p> <p>Le coût total de la mesure varie selon que l'on mesure la progression par rapport au nombre moyen de logements HLM construits ces dernières années (75 000 par an) ou par rapport aux contingents prévus pour les prochaines années par le plan Borloo (100 000 par an). C'est cette dernière hypothèse qui est ici retenue, ce qui implique la construction de 20 000 logements supplémentaires par an.</p>	<p>Cette mesure ne réduirait pas les montants versés au titre de l'aide personnelle au logement, mais réduirait fortement les tensions inflationnistes sur le prix des loyers du secteur privé.</p>
<p>Affaires étrangères et Europe</p>			
<p>Augmenter le budget européen</p> <p><i>Organisme concerné : Etat</i></p> <hr/> <p>« ... augmenter fortement le budget européen » Réussir ensemble le changement – Le projet socialiste pour la France.</p>	<p>0</p> <p><i>Fourchette basse : 0</i></p> <p><i>Fourchette haute : 2,7 Md€</i></p>	<p>Sur la base d'une augmentation des budgets européens de 12 à 15 % sur la période (soit à peu près l'ampleur sollicitée par la Commission européenne) et d'une contribution française qui se situe actuellement à 18Md€ par an, le surcoût pourra aller de 0 (si les dépenses européennes viennent se substituer aux dépenses nationales) à 2,7 Md€ si aucune substitution ne s'opère. A titre de référence, il faut noter que les dépenses communautaires concernent essentiellement des dépenses de transfert et d'aide au développement structurel ; si la progression de la dépense s'inscrit dans ces directions dans lesquelles l'action nationale est très limitée, elle se traduira par un surcoût net et quasiment aucun effet de substitution.</p>	<p>La faisabilité de la mesure est très hypothétique, puisque la plupart de nos partenaires européens y sont hostiles. Si cet effort s'opère, ce sera donc plutôt au cours de la législature suivante (2012-2017).</p> <p>Si toutefois elle se réalise, ses effets dépendront des types de dépenses communautaires qui seront concernés : un effort portant sur la recherche favorisera l'innovation et la croissance à long terme ; une relance des dépenses de développement structurel aiderait l'investissement local ; etc.</p>
<p>Accroître l'aide publique au développement</p> <p><i>Organisme concerné : Etat</i></p> <hr/> <p>« L'aide publique au développement réelle sera portée à 0,7% du PIB. » Réussir ensemble le changement – Le projet socialiste pour la France.</p>	<p>2 Md€</p> <p><i>Fourchette basse : 0</i></p> <p><i>Fourchette haute : 4,5 Md€</i></p>	<p>L'effort public se situe actuellement à 0,44 % du PIB. En le portant progressivement à un niveau de 0,7 % pendant la législature, le coût sera voisin de 900 M€ la 1^{ère} année et 4,5 Md€ au terme de la période. Une part de cette progression pourra prendre la forme d'annulations de dettes.</p> <p>L'effort sera évidemment moindre si l'échéance visée par cet objectif de 0,7 % est reportée après 2012, et nul si l'effort est intégralement reporté après la législature. On retient ici une hypothèse probable qui verrait, à l'issue de la législature, l'effort d'aide au développement accompli à hauteur de la moitié des engagements.</p>	<p>Outre la dimension solidaire du projet, le développement suscité pourra favoriser nos échanges commerciaux avec les pays concernés, donc notre commerce extérieur. Elle contribuera enfin à réduire la pression migratoire.</p>

Evaluation des principales propositions projet socialiste (*Réussir ensemble le changement, juillet 2006*)

Santé et retraites			
<p>Revaloriser le minimum vieillesse</p> <p><i>Organisme concerné : Etat</i></p>	<p>0,5 Md€</p>	<p>Sur la base de 550 000 allocataires disposant d'une allocation équivalant à 85 % du Smic, porter ce taux à 90 % et intégrer un effet de diffusion de 30 % sur d'autres allocations de niveau voisin, induit un surcoût d'environ 500 M€.</p>	<p>Cette revalorisation aura un effet inverse sur le montant de l'APA, à un niveau qui n'est pas évaluable.</p> <p>La mesure pourrait avoir par ailleurs un effet positif sur la consommation.</p>
<p><i>« Nous ouvrirons avec les partenaires sociaux une négociation dont l'objet portera sur un niveau minimal de pension garantie qui devra s'approcher du SMIC. »</i></p> <p>Réussir ensemble le changement – Le projet socialiste pour la France.</p>			
<p>Carte santé jeune 16/25 ans prévoyant la gratuité d'une consultation généraliste</p> <p><i>Organismes concernés : Etat et Sécurité sociale</i></p>	<p>0,07 Md€</p> <p><i>Fourchette basse : 0,05 Md€</i></p> <p><i>Fourchette haute : 0,08 Md€</i></p>	<p>A raison de 8 millions de jeunes qui bénéficieraient potentiellement de la mesure, le coût équivaldrait à la prise en charge du ticket modérateur, c'est-à-dire à la part non prise en charge par la sécurité sociale. Sur la base d'un coût unitaire de 9 à 10 €, la mesure pourrait représenter un plafond de dépenses de 72 à 80 M€, et certainement moins puisque tous les jeunes n'activeront pas forcément ce droit. On retiendra donc une hypothèse probable à 0,7 Md€.</p>	<p>Cette mesure pourrait avoir des effets positifs sur le plan de la prévention des comportements à risque chez les populations visées.</p>
<p><i>« Nous mettrons en œuvre une carte santé jeune ouvrant droit à la gratuité d'une consultation par un médecin généraliste. »</i></p> <p>Réussir ensemble le changement – Le projet socialiste pour la France.</p>			
Justice			
<p>Augmenter le budget de la justice</p> <p><i>Organisme concerné : Etat</i></p>	<p>3 Md€</p>	<p>Rapporté à un budget de 6 Md€ par an, une augmentation de 10 % par an coûterait 3 Md€ après 5 ans</p>	<p>Si ce gain pour la justice se traduit par des revalorisations des salaires des fonctionnaires, un effet de diffusion doit être anticipé sur des domaines voisins (gendarmerie, police, juridictions administratives)</p>
<p><i>« Nous augmenterons le budget de la justice : notre pays se situe au 23ème rang sur 40 en Europe, pour son budget de la justice. Nous ferons passer le budget de la justice française dans les premiers rangs ».</i></p> <p>Réussir ensemble le changement – Le projet socialiste pour la France.</p>			

Débat 2007.fr lance une cellule de chiffrage des propositions des candidats à l'élection présidentielle de 2007

Paris, le 28 septembre 2006 - Il y a six mois l'Institut de l'entreprise créait www.debat2007.fr, site Internet dont l'ambition est de replacer les questions économiques et sociales au cœur du débat présidentiel de 2007. Michel Pébereau, président de l'Institut de l'entreprise, annonce aujourd'hui le lancement, sur Débat 2007.fr, d'une cellule de chiffrage chargée d'évaluer le coût des propositions des candidats à l'élection présidentielle.

Dès aujourd'hui, Débat 2007.fr met en ligne le coût des principales mesures du projet socialiste (*Réussir demain le changement - Le projet socialiste pour la France*) présenté le 1^{er} juillet 2006, ainsi que le coût de certaines propositions de Nicolas Sarkozy, en particulier celles relatives aux jeunes, avancées lors de son discours à l'Université d'été des jeunes populaires UMP le 3 septembre 2006.

La cellule de chiffrage est composée de trois experts de la mécanique budgétaire, de profils et de sensibilités différentes, qui s'attacheront à proposer une évaluation indépendante du coût des propositions annoncées par les candidats dans le cadre de leur programme présidentiel. « *Nous nous proposons de réaliser un travail systématique de chiffrage du coût des propositions, en toute indépendance vis-à-vis de l'administration comme des partis politiques* », explique Jean-Damien Pô, directeur des études de l'Institut de l'entreprise et responsable du projet Débat 2007.fr.

Grâce à ce nouvel outil, Débat 2007.fr entend confronter en permanence les objectifs affichés par les programmes des candidats et les moyens nécessaires à leur mise en œuvre. « *On ne peut pas promettre de multiplier les dépenses et de réduire la dette (...) Un débat sur le chiffrage, s'il est conduit sur des bases pertinentes, peut forcer les candidats à être plus précis sur la nature même de ce qu'ils proposent* », avait souligné dans un récent billet sur le blog de Débat 2007.fr l'économiste Vincent Champain.

Cette démarche est en adéquation avec le rôle que se propose de jouer Débat 2007.fr depuis sa création : éclairer le débat public sur les enjeux économiques et sociaux majeurs de la campagne, en offrant différents points de vue d'experts issus entre autres de la société civile. « *Nous allons nous efforcer de susciter une prise de position des candidats sur chacun des sujets économiques et sociaux (...) qui nous paraissent essentiels. Ainsi chaque Français pourra se faire sa propre opinion* », rappelait Michel Pébereau lors d'une intervention sur Débat 2007.fr.

Comptes publics, fiscalité, réforme de l'Etat : premières orientations de réforme

La campagne électorale va s'intensifier dans les prochains mois. Débat 2007.fr poursuit son action pour nourrir le débat et interpellier les candidats, notamment par des propositions de réformes issues des échanges avec les internautes.

Ces propositions seront rendues publiques en janvier 2007, notamment sous la forme d'un ouvrage collectif de l'Institut de l'entreprise préfacé par Michel Pébereau et Bernard Spitz qui paraîtra aux éditions Robert Laffont. Néanmoins, il est possible dès maintenant de dégager

les grandes orientations pour le premier des trois grands pôles couverts par l'Institut de l'entreprise : l'ensemble comptes publics / fiscalité / réforme de l'Etat.

- ◆ La **remise en ordre des comptes publics** implique de résorber en 5 ans le déficit budgétaire de l'Etat, de mettre fin à la dérive des finances locales en maîtrisant l'évolution des dotations de l'Etat, et de poser les conditions d'un retour à l'équilibre des régimes sociaux (retraites, emploi, maladie).
- ◆ La **modernisation de la fiscalité** passe par une profonde réforme de la gouvernance fiscale, par la suppression progressive, le moment venu, des « petites » taxes qui pèsent sur les coûts de production des entreprises et nuisent à leur compétitivité, par une responsabilisation des collectivités locales face à l'impôt, et par une refonte de la fiscalité des ménages en vue de la rendre plus lisible, plus efficace et plus équitable.
- ◆ La **réforme de l'Etat** doit quant à elle viser trois objectifs : un Etat plus léger, qui se recentre sur ses missions réellement prioritaires ; un Etat mieux géré, qui mette en œuvre un véritable management public ; et un Etat moins « proluxe », qui légifère à bon escient sans multiplier les réglementations inutiles et coûteuses.

Par la mise en place de nouvelles rubriques, comme la cellule de chiffrage des propositions de campagne, ou par le mode d'élaboration de ses propositions, l'Institut de l'entreprise renouvelle le mode d'intervention des *think tanks* dans le débat sur les enjeux économiques et sociaux de 2007. « *L'Institut de l'entreprise est comme une entreprise, il cherche en permanence à innover, comme vous pouvez le constater, avec ce site. Nous allons continuer* », conclut Michel Pébereau.

Débat 2007.fr en quelques chiffres

35 blogueurs

12 chroniqueurs

240 billets et chroniques mis en ligne depuis le 24 mars 2006

2500 commentaires et réactions d'internautes

9 chats

14 interviews vidéos podcastées

A propos de l'Institut de l'entreprise

Créé en 1975 par une trentaine de grands groupes, l'Institut de l'entreprise réunit aujourd'hui plus de 120 adhérents. Lieu de rencontre et centre de réflexion, l'Institut privilégie les analyses prospectives contribuant à la réflexion des dirigeants sur les progrès du management et les thèmes économiques et sociaux touchant à l'environnement des entreprises.

Contact presse

Ariane Selinger

01 53 23 05 45

aselinger@idep.net